



**Demande de proposition (DDP) #HC1000203178
Questions et réponses #2**

25 janvier, 2019

Attention: Tous les soumissionnaires

Objet: DDP# HC1000203178 - Analyse coûts-avantages des nouvelles exigences en matière d'étiquetage des emballages de produits du tabac et d'étiquetage des cigarettes

Les soumissionnaires sont informés de la question suivante soulevée au sujet de l'exigence ci-dessus:

Question 9:

Pouvez-vous confirmer la méthode de soumission des soumissions: électronique ou papier? La section de la DP 2,2 présentation des soumissions ne mentionne pas explicitement que la page 1 et la section 3,1 des instructions de préparation des soumissions suggèrent une soumission électronique.

Réponse 9:

La méthode de soumission des soumissions est exigée par voie électronique. Les soumissions présentées électroniquement doivent contenir trois pièces jointes séparées, chacune des sections devant faire l'objet d'un document PDF distinct.

Le fait de ne pas soumettre une offre électronique tel que demandé rendra la proposition non conforme et ne fera l'objet d'aucune autre considération.

Question 10:

Quel est le niveau d'effort estimé pour ce besoin pendant la première phase (au cours des 22 premières semaines sans tâche facultative pour les révisions)? À la page 16 (sur 41) il est indiqué que : « Le niveau d'effort estimé pour ce besoin est de 120 jours-personnes sur environ 22 semaines ». Par contre, ensuite, il est aussi indiqué que : « Cet effort comprend une tâche facultative pour les révisions imprévues, soit jusqu'à 20 jours-personnes par année sur une période d'environ 10 semaines pour une période maximale de trois ans à compter du début du contrat ». Toutefois, si cette tâche de révision facultative est comprise dans l'estimation de 120 jours-personnes, alors le niveau d'effort pour les 22 premières semaines serait de $120 - 3 \times 20 = 60$ jours-personnes. Pouvez-vous donner des éclaircissements à ce sujet?

Réponse 10:

Le niveau d'effort estimé pour ce besoin pendant la première phase est de 120 jours-personnes sur environ 22 semaines. De plus, cet effort comprend une tâche facultative pour les révisions imprévues (décrite à la Tâche 8 et expliquée à la section 2.2 Services facultatifs), estimée à jusqu'à 20 jours-personnes par année pendant environ 10 semaines sur une période de jusqu'à trois ans. À la section 2.2 Services facultatifs, il est indiqué que : « Cette option ne peut être exercée que par l'autorité contractante au moyen d'un avis écrit et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification officielle du contrat ».

Question 11:

Les critères OT3 et OT4 se répètent. Le même résumé de projet peut-il être utilisé pour répondre à ces deux critères?

Réponse 11:

Oui, le même résumé peut être fourni pour les critères OT3 et OT4.



Question 12:

Les critères C1 et C2 se répètent. Le même résumé de projet peut-il être utilisé pour répondre à ces deux critères?

Réponse 12:

Oui, le même résumé peut être fourni pour les critères C1 et C2.

Question 13:

En préparant la proposition financière, les soumissionnaires doivent-ils préciser dans leur barème de tarification (p. 33 de la DP) le niveau des services (nombre de jours) par ressource de main-d'œuvre pour la tâche facultative, ou les soumissionnaires doivent-ils simplement préciser les taux de main-d'œuvre, avec le niveau de services et le prix total de la tâche 8 à déterminer à une date ultérieure, les révisions imprévues du rapport final devraient-elles être nécessaires?

Réponse 13:

Non, les tarifs fermes tout compris fournis par les soumissionnaires dans le tableau, pour la ventilation détaillée du prix total de l'entreprise, seront utilisés pour tous les services optionnels.

**TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DE LA PRÉSENTE DDP RESTERONT
LES MÊMES.**